Il est rarement avantageux au cultivateur de *faire glaner ses champs moissonnés* autrement qu'en les faisant parcourir par un troupeau de moutons. Autant que la législation le permet, il doit proscrire le glanage sur ses terres. C'est rendre un véritable service à la population, parce qu'on la force ainsi à renoncer à une coutume dont le résultat le plus déplorable est une sorte de vagabondage, de gaspillage, qui dispose le glaneur à regarder définitivement comme sien le bien d'autrui. Quant à la question légale, il en sera parlé à l'article *Législation agricole.*

Section IV.— *De la récolte des racines.*

§ Ier.— Époque de l'arrachage.

Depuis que ces plantes sont regardées comme élément essentiel dans la combinaison d'un assolement judicieux, soit qu'on les fasse consommer en totalité, soit que l'agriculteur associe l'industrie à son exploitation pour transformer ses produits sur les lieux, afin de les écouler plus facilement et d'en utiliser les résidus, la culture et la récolte des plantes à racines a acquis une haute importance.

Pour ceux de ces végétaux qui sont bisannuels, et la plupart sont dans ce cas, *la maturité* ou le maximum *du développement* ne *se manifeste* par aucun indice; dans ceux qui ne vivent qu'une seule année, tels que la Pomme-de-terre et le Topinambour, la maturité se décèle souvent par la teinte jaunâtre que prennent les feuilles et les tiges.

Dans tous les cas, l'*époque de l'arrachage* est subordonnée à la saison, ainsi qu'à la plante qui doit succéder. Lorsque le terrain est destiné à rapporter des plantes hivernales, on ne saurait trop se hâter d'opérer l'arrachage; quand l'emblavure ne doit avoir lieu qu'au printemps suivant, on peut ne consulter que les circonstances atmosphériques. Il y a dans la culture des terres argileuses une grande difficulté pour l'introduction des racines, c'est que celles-ci y mûrissent plus tard qu'ailleurs, et qu'il faut néanmoins récolter plus tôt, sans quoi on s'exposerait à voir le terrain pétri et pour ainsi dire corroyé par les travailleurs et les attelages.

§ II.— Récolte à la manière des Anglais.

L'Angleterre, entourée de mers profondes, enveloppée sans cesse d'une atmosphère brumeuse, ne voit pas comme chez nous une température excessivement basse succéder brusquement à une forte chaleur. Le climat y est plus égal, et, quoique située plus au nord que la France, rarement la gelée y a autant d'intensité. Cette différence dans la climature en a amené une autre dans l'économie rurale; je veux parler de la stabulation dans des parcs ouverts, ou à l'air libre. L'art ou peut-être la nature a créé des races de moutons qui s'accommodent fort bien de ce régime, tandis que les végétaux n'éprouvent que peu de dommages de la part des gelées. Aussi, rien de plus commun dans les auteurs agronomiques de ce pays que la description des parcs et des méthodes en usage pour faire consommer avantageusement sur place les produits du sol. Ils font observer avec raison que par ce moyen d'alimentation on évite les frais de transport des racines aux bâtimens d'exploitation, et des fumiers dans les champs. Lorsque la récolte est abondante, on n'en arrache que la moitié que l'on transporte ailleurs; lorsqu'elle ne dépasse pas les limites ordinaires, on la laisse en totalité.

D'autres fois, lorsque la pièce qui a rapporté les plantes à racines n'a pas besoin d'être fumée, on transporte la récolte sur un champ voisin dont l'humus est épuisé.

Ce mode de récolte est particulier à l'Angleterre, et nous n'en aurions point parlé si nous n'étions intimement convaincus qu'il peut être utilisé dans quelques-unes de nos provinces méridionales et littorales, et notamment sur le territoire algérien, si la France veut coloniser sa conquête.

§ III.— Récolte ou arrachage à la main.

Dans l'ordre naturel des choses, cette méthode a dû précéder toutes les autres, et l'art agricole est demeuré tellement stationnaire sous ce rapport, que c'est encore celle que l'on doit préférer dans bien des cas. Les plantes tuberculeuses, la pomme-de-terre, le topinambour, la pistache de terre, s'arrachent avec la *béche* (*voy.* la *fig.* 150, p. 161, ci-devant), la *fourche* (*fig.* 161, p. 162) et le *bident* (*fig.* 181, p. 166).

Le premier de ces instrumens s'emploie avec avantage toutes les fois que la terre est franche, sans pierres ni galets, et sans être trop durcie. Le second est utile toutes les fois que le terrain est encombré de pierres, ou argileux. Enfin, le troisième sera exclusivement préféré dans les terrains battus ou resserrés par la sécheresse.

Préconiser l'emploi d'un de ces instrumens à l'exclusion de tous les autres, sans avoir égard aux différences de sols et de température, ce serait tomber dans une grave erreur. Prendre conseil des circonstances sera la devise de tout homme sensé. La récolte des plantes à racines pivotantes s'exécute au moyen des deux premiers instrumens que nous venons de mentionner, en consultant les différences de sol et la configuration des racines.

On ne saurait se dissimuler que la récolte à la main ne soit dispendieuse et ne traîne l'opération en longueur; il ne faut pas moins de 40 femmes, très-exercées, pour arracher un hectare de pommes-de-terre en un jour, et 30 enfans pour les ramasser. On a donc cherché à remplacer la main-d'œuvre par un agent mécanique. Les succès déjà obtenus font concevoir l'espérance d'importantes améliorations.

§ IV. — Arrachage à la charrue.

Les hommes qui ont secoué le joug des préjugés, ceux même qui se sont familiarisés de longue main avec la pratique de l'agriculture, ont nié pendant long-temps la